

## CONSEIL MUNICIPAL 20 SEPTEMBRE 2012

### CARREFOUR ST MATHURIN /ACCESSIBILITE AVENUE DES LILAS : DCE

L'aménagement du carrefour St Mathurin et de l'avenue des Lilas a été présenté aux services du Conseil Général. Afin de prendre en compte une observation relative au risque d'accident en entrée d'agglomération, un complément d'étude a été demandé à ADAO qui a présenté 3 propositions :

1. Rétrécissement sens descendant au niveau du cimetière : Le rétrécissement est raccourci de 20 mètres, afin de permettre aux véhicules entrant dans l'agglomération d'appréhender l'ouvrage
2. Rétrécissement sens montant au niveau de l'église : Permet de faire ralentir les véhicules entrant dans l'agglomération. Attention toutefois à l'accélération des véhicules descendant après le plateau de la mairie. Attention à la priorité à droite au niveau de l'église.
3. Prolongement de la trame pavée au droit de l'église : S'appuyer sur la trame existante en pied d'église pour marquer l'entrée dans la zone 30.

Coté financier, le projet définitif s'élève à environ 200 000 € HT, y compris le tapis d'enrobé de la chaussée et le plateau surélevé du carrefour, l'ensemble représentant plus de 500 ml d'aménagement urbain (stationnement, trottoirs, piste cyclable, voirie et végétaux...) et sans oublier l'aménagement des 2 écluses différées et intégrées dans ce projet. A l'issue de la consultation des entreprises programmée prochainement avec une tranche conditionnelle pour les enrobés, un point sera fait avec le Département pour la prise en charge définitive des travaux d'enrobés.

Le financement est assuré par le fonds de concours du Conseil général de 100 000 €, les subventions pour 29 100 € et le solde par autofinancement de la Commune.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'aménagement et de lancer la consultation des entreprises.

### CIMETIERE : AMENAGEMENT ESPACE CINERAIRE

L'aménagement du cimetière a été évoqué lors de la dernière réunion de conseil avec la mise en place d'un espace cinéraire composé d'un columbarium (3 cases pour déposer les urnes), de 8 cavurnes au sol, ainsi qu'un jardin du souvenir pour disperser les cendres avec une colonne souvenir et 10 plaques, ainsi qu'un ossuaire faisant office de caveau provisoire. Après consultation auprès de sociétés spécialisées, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise MELANGER de MAYENNE pour 7 482,20 € HT, soit 8 948,71 € TTC.

### CIMETIERE : REPRISE DE CONCESSIONS

Une procédure de reprise de concessions abandonnées et expirées a été lancée il y a quelques années. Le délai réglementaire étant atteint, il est possible de reprendre une trentaine de concessions abandonnées ou expirées. Il sera donc nécessaire de faire enlever les monuments sur les concessions afin de libérer le terrain. Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise MELANGER de MAYENNE pour 3 344,15 € HT, soit 3 999,60 € TTC.

### OPERATION ECONOMIES D'ENERGIE

Une première opération économies d'énergie a eu lieu en 2011-2012 avec la mission énergie du Pays de Haute Mayenne auquel la Commune avait participé. Aujourd'hui, le Pays propose de prolonger cette opération avec différentes actions : accompagnement au suivi des saisies, mise à jour de l'outil informatique et prêt d'un kit de mesure permettant de mesurer les consommations d'eau et d'électricité des bâtiments.

Le Conseil Municipal décide dans un souci de cohérence, de poursuivre l'opération afin de disposer des outils de suivi en énergies des différents bâtiments et permettre certaines améliorations et valide le coût de la mission à 680 € TTC.

### ADHESION SYNERGIES

Synergies propose d'adhérer à un réseau entre collectivités mayennaises engagées pour un développement durable. Ce réseau permet d'échanger entre collectivités sur des pratiques innovantes dans tous les domaines (urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces...). L'objectif de cette action vise à multiplier les réalisations prenant en compte le développement durable.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Réseau des Collectivités engagées pour un développement durable pour l'année 2012, animé par l'association Synergies, cette adhésion étant gratuite et désigne comme représentant titulaire M. Boisseau Maurice et représentant suppléant M. Mézières Jean-Louis.

### **CCPM : RAPPORT ACTIVITES 2011**

Le Conseil Municipal valide le rapport d'activités de l'année 2011 de la Communauté de Communes du Pays de Mayenne : Culture, Aménagement espace logement, Environnement, Vie quotidienne, enfance-jeunesse, personnes âgées, Tourisme, Economie.

### **ASSAINISSEMENT : ENTRETIEN POSTE RELEVEMENT**

Le poste principal de relèvement de l'assainissement nécessite le remplacement de différents matériels pour assurer un fonctionnement correct :

- Dépose et remplacement des barres de guidage des pompes
- Dépose et remplacement de la roue de la pompe n°2 afin d'améliorer son rendement.

Le Conseil Municipal décide de valider la proposition de VEOLIA pour un montant de 1 285,60 € HT, soit 1 537,58 € TTC.

### **EGLISE : MISE EN SECURITE DE LA CLOCHE**

Les brides de suspension de la cloche de l'Eglise étant dans un état avancé d'oxydation, le Conseil Municipal décide le remplacement des brides et des chaînes de la cloche et accepte le devis de l'entreprise BODET de PLERIN (22) pour un montant de 945,00 € HT, soit 1 130,22 € TTC.

### **GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Le gardiennage de l'Eglise est actuellement assuré par Mme FOUQUE Hélène et elle perçoit une indemnité annuelle de gardiennage de 178,37 € brute qui n'avait pas été réévaluée depuis une quinzaine d'années. Celle-ci souhaite arrêter cette activité. Mme RUSSEIL Michelle accepterait d'assurer cette mission à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le Conseil Municipal décide de nommer Mme RUSSEIL Michelle comme gardienne de l'église et de fixer son indemnité de gardiennage annuelle à 300 € brute à partir de l'année 2013.

### **FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

#### **Budget Commune :**

#### **Section de Fonctionnement :**

##### ***Dépenses***

Pour mémoire BP+DM1		<b>710 000,00 €</b>
Sous total		<b>0,00 €</b>
Total cumulé BP+DM1+DM2		<b>710 000,00 €</b>

##### ***Recettes***

Pour mémoire BP+DM1		<b>710 000,00 €</b>
Art 6419	Rembt traitements	- 3 000,00 €
Art 70841	Rembt trait assainissement	3 000,00 €
Sous total		<b>0,00 €</b>
Total cumulé BP+DM1+DM2		<b>710 000,00 €</b>

#### **Section d'investissement :**

##### ***Dépenses***

Pour mémoire BP+DM1		<b>721 000,00 €</b>
Art 2315-1202	Cimetière	15 000,00 €
Total cumulé BP+DM1+DM2		<b>736 000,00 €</b>

##### ***Recettes***

Pour mémoire BP+DM1		<b>721 000,00 €</b>
Art 1641-1201	Emprunt sec car rd217/225	15 000,00 €
Total cumulé BP+DM1+DM2		<b>736 000,00 €</b>